

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE  
COMTÉ D'ANTOINE-LABELLE**

Procès-verbal du conseil des maires et des mairesses de la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle, tenu à la salle des Préfets, édifice Émile-Lauzon, 405, rue du Pont à Mont-Laurier, le lundi 10 décembre 2018 à 9 h, la séance ordinaire ayant été convoquée selon les dispositions de la réglementation en vigueur.

Sont présents et forment le quorum requis :

Mme Francine Asselin-Bélisle, mairesse de Lac-Saguay  
Mme Céline Beauregard, mairesse de La Macaza  
M. Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier  
Mme Annick Brault, mairesse de Sainte-Anne-du-Lac  
M. Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge  
M. Georges Décarie, maire de Nominuingue  
M. Michel Dion, maire de Kiamika  
M. Luc Diotte, maire de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles  
M. André-Marcel Évéquoz, maire de Mont-Saint-Michel  
M. Pierre Flamand, maire de Lac-des-Écorces  
M. Gilbert Pilote, maire de Ferme-Neuve  
M. Normand St-Amour, maire de Chute-St-Philippe

Sont absents :

Mme Francine Laroche, mairesse de Notre-Dame-de-Pontmain  
Mme Danielle Ouimet, mairesse de Lac-du-Cerf  
Mme Colette Quevillon, mairesse de Lac-Saint-Paul  
M. Stéphane Roy, maire de Notre-Dame-du-Laus  
M. Luc St-Denis, maire de L'Ascension

Me Mylène Mayer, secrétaire-trésorière directrice générale, et Karine Labelle, secrétaire de direction, sont également présentes.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le préfet, M. Gilbert Pilote, ouvre la séance à 9 h.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13131-12-18

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13132-12-18

**ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES ADM-19-2018  
QUANT À L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS FTTH DE  
TÉLÉCOMMUNICATION AVEC CONCEPTION,  
INSTALLATION, SUPPORT, FORMATION ET ENTRETIEN  
POUR LE VOLET ACTIF DU PROJET BRANCHER  
ANTOINE-LABELLE**

ATTENDU le lancement d'un appel d'offres public quant à l'acquisition d'équipements FTTH de télécommunication avec conception, installation, support, formation et entretien pour le volet actif du projet Brancher Antoine-Labelle (ADM-19-2018);

ATTENDU qu'une seule soumission a été déposée pour cet appel d'offres avant la date et l'heure limites pour le dépôt des soumissions;

ATTENDU que plusieurs éléments de la soumission n'étaient pas conformes aux exigences des documents d'appel d'offres;

ATTENDU que, selon les documents d'appel d'offres, l'un de ces éléments non conformes emporte automatiquement le rejet de la soumission et que plusieurs des autres éléments non conformes doivent être considérés comme des irrégularités majeures;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Daniel Bourdon et résolu à l'unanimité de rejeter la soumission déposée par Les Communications Trispec inc. en raison de sa non-conformité aux exigences des documents d'appel d'offres et d'annuler le processus d'appel d'offres ADM-19-2018.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13133-12-18

**CAUTIONNEMENT CTAL**

ATTENDU que la Coopérative de solidarité de télécommunications d'Antoine-Labelle, ci-après la CTAL, désire obtenir un prêt de la Société d'aide au développement de la collectivité d'Antoine-Labelle, ci-après la SADC, au montant de 250 000 \$, remboursable sur dix (10) ans;

ATTENDU l'offre de financement pour le prêt numéro F1697-11-19 faite par la SADC à la CTAL;

ATTENDU que la SADC exige que la MRC d'Antoine-Labelle se rende caution de cette obligation;

ATTENDU l'entente de partenariat intervenue entre la MRC et la CTAL qui a pour objet l'opération et la gestion du réseau numérique de fibres optiques à la maison à être construit par la MRC;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle doit demander l'autorisation de se rendre caution, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par Mme Céline Beauregard et résolu à l'unanimité que la MRC d'Antoine-Labelle se porte caution, conditionnellement à l'autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), en faveur de la Coopérative de solidarité de télécommunications d'Antoine-Labelle d'un montant de 250 000 \$ pour dix (10) ans selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13134-12-18

**EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL,  
CLASSE IV**

ATTENDU la résolution MRC-CC-13061-10-18 quant au poste de technicien(ne) en génie civil, classe IV;

ATTENDU la tenue du concours 18-ING-01 pour le poste de technicien(ne) en génie civil, classe IV, poste permanent à temps complet et les entrevues du 6 décembre 2018;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par Mme Annick Brault, appuyé par M. André-Marcel Évéquoz et résolu à l'unanimité d'embaucher M. Vincent Lebreton afin de combler un poste permanent de technicien en génie civil, classe IV, à temps complet, à compter du 14 janvier 2019, et ce, en conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le préfet lève la séance. Il est 9 h 25.

\*\*\*\*\*

---

**Gilbert Pilote, préfet**

---

**Me Mylène Mayer, directrice  
générale et secrétaire-trésorière**